

**Rapport de la commission
chargée d'examiner le préavis no 27/2007
de la Municipalité de Montreux**

sur

l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 120'000.-
pour la fourniture et la mise en place de quatre stations
de pompage dans le lac pour alimenter les laveuses et les balayeuses de la
section « voirie », ainsi que les prises d'eau pour l'arrosage des pelouses et des
massifs situés le long des quais

Président rapporteur

M. Félix Glutz

Membres

Mme Christel Stadelmann
MM Jean-Marc Forclaz
Olivier Mark
Alain Hiltmann
Yves Laurent Kundert
Daniel Manzini
Michel Denis
Yves Mucha
Michel Posternak
Claude Vidoz

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Votre commission s'est réunie pour une seconde séance le mardi 4 décembre 2007 à 19h00 dans les locaux de la voirie à Chailly.

Mme Christel Stadelmann et M. Olivier Mark étaient excusés mais non remplacés, ainsi que MM. Kundert et Manzini, remplacés respectivement par MM. Olivier Blanc et Thierry Cantarini.

La Municipalité était représentée par Monsieur le Conseiller municipal Christian Neukomm, accompagné de Monsieur Robert Magnenat, chef du Service de la voirie et des espaces verts et de Monsieur Christophe Higy, Directeur exécutif du Service intercommunal de gestion (SIGE). Nous les remercions des précisions qu'ils ont apportées à la commission.

Les raisons d'une seconde séance

Cette deuxième séance de commission a été décidée par une majorité des membres du Conseil communal réunis le 7 novembre 2007, souhaitant des précisions suite à l'intervention d'un commissaire doutant sérieusement de l'opportunité du projet. Dans le cadre d'un rapport minoritaire (voir annexe), ce dernier pose différentes questions : la consommation d'eau annoncée dans le préavis n'est-elle pas excessive ? Pomper l'eau directement au lac ou utiliser l'eau du réseau, quelle différence ? Frais indirects et impact sur l'environnement engendrés par les stations de pompage, notamment en

déplacements supplémentaires, en nettoyage, entretien et dépannage, en travail pénible et inutile pour les jardiniers, obligés de tirer des centaines de mètres de tuyaux sur les quais ; enfin en énergie grise liée à la fabrication des équipements, à leur transport, mise en place, entretien et recyclage.

Dans sa conclusion, ce commissaire estime dès lors que « L'installation projetée est une fausse bonne idée. L'eau produite va coûter une fortune par rapport à celle du réseau déjà existant et il s'agit dans les deux cas d'eau provenant du lac. A ce coût prohibitif s'ajoutent des pertes de temps, des coûts énergétiques indirects pour déplacements supplémentaires et l'énergie grise liée à des équipements qui auront un taux d'utilisation très faible. L'intention louable de protection d'une ressource naturelle aboutit à une aberration écologique ».

Rappel du projet

Rappelons que pour pallier aux effets de sécheresses telles que celle vécue en juillet 2003 et garantir d'une part la propreté du domaine public ainsi que l'arrosage des pelouses et des végétaux sur les quais, la Municipalité a déposé le 24 octobre dernier un préavis visant installer le long du littoral des pompes fixes permettant d'utiliser l'eau du lac et d'économiser ainsi l'eau potable. Cette démarche s'inscrit également dans une volonté de développement durable. En cas d'acceptation du préavis, la mise en service des pompes est prévue pour mai 2008.

Il s'agit de quatre pompes centrifuges d'un débit d'environ 400 litres/minutes chacune installées dans un tube Inox de 30cm de diamètre et raccordées à un tableau électrique situé à proximité. Elles seront réparties entre le port du Basset, les quais de Vernex, E.-Ansermet et le parc Mannerheim. Le Service de défense incendie et secours (SDIS) pourra, en cas de besoin, également utiliser ces quatre nouvelles conduites.

La fourniture et l'installation par unité de pompe reviendront à CHF 30'000.- donc au total CHF 120'000.- pour les quatre pompes. A noter que le projet est approuvé par les instances cantonales.

Renseignements complémentaires

Lors de cette deuxième séance, les commissaires ont reçu les compléments d'information suivants annexés à ce rapport :

- Du commissaire minoritaire

Tableau comparatif de consommation d'eau de pompage, des prix de l'eau, de la répartition de la production du SIGE. Dans ses conclusions, le commissaire confirme, chiffres à l'appui, ses doutes développés ci-dessus quant à ce projet. Il ajoute en outre « Le contribuable montreuisien devrait investir 120'000 francs (les 4 pompes) pour produire 12 fois plus cher que le SIGE par mètre cube, une quantité d'eau représentant le 0,23% du volume que le SIGE déclare sous les rubriques pertes d'eau, bornes hydrantes, vol,

remplissage de piscine, etc. soit le 24% de la distribution sur le réseau SIGE qui échappe à tout contrôle de facturation ». Selon lui, plutôt que d'acheter ces quatre pompes, « mieux vaudrait que le SIGE investisse pour réduire ou contrôler ces 24% de pertes, de vols et autres remplissages. L'argent public serait mieux utilisé dans le cadre d'une vision globale ». Et de conclure :

« Pomper l'eau directement du lac (avec les nouvelles pompes) alors que le SIGE peut fournir à bien meilleur prix, y compris depuis le lac, ne se justifie ni du point de vue économique, ni du point de vue écologique ».

- De la Direction du SIGE

A) Un document du 19 octobre relatif à la distribution gratuite de l'eau aux communes explique notamment que les communes bénéficient d'eau gratuite pour les fontaines publiques et l'arrosage des plantes ainsi que d'un rabais de 60% sur sa distribution dans les bâtiments publics. En conséquence :

Si la commune devait payer pour l'arrosage de ses plantes, le coût réel qui lui serait facturé par le SIGE se monterait à CHF 200'000.- par année.

B) Un document du 2 novembre commentant le rapport du commissaire minoritaire où le Directeur M. Higy estime que la comparaison du commissaire entre apport d'eau et classification climatique n'est pas pertinente. Il précise également qu'il est faux d'affirmer que l'eau du réseau SIGE (pour la zone qui serait alimentée par les pompes) est comprise d'un mélange d'eau du lac et des sources alors qu'elle provient essentiellement du Bouveret. Il note enfin que le prix de revient de l'eau potable est actuellement de CHF 1.50 le m³ (facturé à CHF 1.30) et qu'il dépassera largement les CHF 2.- après la rénovation de la station de pompage des Gonelles.

Discussion

Selon M. Higy, l'accord datant de 1901 sur la gratuité de l'eau pour la commune de Montreux pourrait bientôt être remis en cause. Il rappelle que cette eau est facturée jusqu'à CHF 4.- le mètre cube pour l'eau de chantier. Pour M. le Municipal, si les pompes paraissent chères aujourd'hui, c'est en raison de la gratuité de l'eau. Une situation qui changera certainement dans le futur. Dès lors, à 300'000m³ par année, avec une eau facturée ne fut-ce que CHF 1.- le m³, on atteindrait CHF 200'000.- par année, rien que pour l'arrosage, une somme déjà bien supérieure au prix des quatre pompes. Si on parle de développement durable, parlons aussi d'énergie, déclare un autre commissaire. Et le pompage de l'eau coûte bel et bien de l'énergie, ce qui implique aussi un coût dont il faut tenir compte avec ces nouvelles installations. Pour décider d'un tel achat, il faut véritablement prendre en compte tous les coûts, ce qui semble ne pas avoir été le cas avec ce projet. De son côté, M. Magnenat explique qu'il n'y a pas de kilomètres supplémentaires parcourus pour remplir les véhicules. Au contraire, en

augmentant le nombre de litres pompés au lac, on va diminuer les coûts d'exploitation.

Et M. le Municipal de rappeler une fois encore la démarche de l'Exécutif : Montreux veut-elle garantir l'arrosage de ses espaces verts même en cas de temps plus sec ? Telle est la question à laquelle nous devons répondre et que résoudraient ces quatre pompes. Depuis une dizaine d'années, les étés chauds se succèdent et 2007 est même considérée comme la deuxième année la plus chaude depuis que les mesures statistiques existent, soit depuis 150 ans. Il y a donc indéniablement un réchauffement et cela implique que nous nous prémunissions en anticipant ce phénomène. Les quais de Montreux sont une carte de visite très importante pour toute la région et ce préavis y répond de manière objective et prospective. 2003 et 2005 ont été des alertes qui nous poussent aujourd'hui à agir. L'eau du lac représente un formidable réservoir que nous devons utiliser. Son eau est d'une excellente qualité et d'une température idéale pour les plantes.

Lorsqu'il y a interdiction d'arrosage, quelle est l'économie d'eau par rapport à une situation idéale avec arrosage, interroge un commissaire. Il serait intéressant de savoir dans quelle mesure la situation pourrait être compensée par la station des Gonelles par un pompage centralisé. On ne peut pas faire tourner les Gonelles à 150% pour assurer l'arrosage, explique M. Higy et vendre l'eau moins chère que le prix coûtant. Cette eau coûte aujourd'hui entre CHF 2.50 et 3.50 le mètre cube et elle augmentera encore après la réfection de la station. En cas de gros pépin, les Gonelles devront assurer le quotidien des habitants, comme l'hygiène, la cuisine, mais ne suffiront pas pour l'arrosage des espaces verts ni pour le nettoyage des rues.

Ne pourrait-on pas attendre la fin de la réfection de la station des Gonelles pour mesurer exactement son efficacité, ses véritables capacités et ses coûts objectifs avant de reprendre le projet de ces quatre pompes ? Un été chaud n'est pas forcément caniculaire ni synonyme de sécheresse. Gardons ce projet en réserve pour le cas où il deviendrait vraiment indispensable.

Installer ces pompes maintenant revient à prendre les choses en mains à temps. Cela permettra aussi d'envisager, au fur et à mesure des travaux sur les quais, l'installation du système goutte à goutte, en plaçant des tuyaux dans les tranchées ainsi ouvertes et permettre l'arrosage automatique. C'est ce que nous faisons en ce moment avec la réfection des quais à la hauteur du Casino depuis l'hôtel Eden jusqu'à l'avenue Nestlé. La pose de ces pompes est la première étape dans ce sens, explique encore M. le Municipal.

M. Magnenat rappelle que l'installation en urgence de 14 pompes de secours en 2003 a été un très grand travail qui a coûté beaucoup d'argent. Installer aujourd'hui ces quatre pompes revient à prévenir des dépenses imprévues et des efforts inutiles qui devraient être évités. Nous aurions pu vous présenter un projet global incluant l'arrosage de tous les quais par des

conduites souterraines, mais cela aurait coûté des millions de francs. C'est volontairement que nous nous sommes arrêtés à un projet plus modeste qui fera aussi office de test et que nous pourrons progressivement étendre, développer et améliorer.

Conclusions

Au vote, par 5 voix contre 3, les commissaires présents soutiennent le projet et vous propose dès lors, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Montreux

- Vu le préavis no 27/2007 du 21 septembre 2007 de la Municipalité sur l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 120'000.- pour l'installation de quatre stations de pompage lacustre ;
- Entendu le rapport de la commission nommée pour l'examen de cet objet ;
- Considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 120'000.- au maximum pour l'installation de quatre stations de pompage sur le littoral ;
2. de couvrir ce montant par les fonds disponibles en trésorerie ;
3. d'amortir cette dépense sur une période de dix ans par le compte no 430.3311

Ainsi rédigé le 15 décembre 2007

Le président rapporteur

Félix Glutz

COMMUNICATION INTERNE

Administration, Quai Maria-Belgia 18 tél. 0848 180 180

CH – 1800 Vevey fax 0848 180 181

Destinataire: Au Comité de direction Emetteur: Christophe Higy

Copie à: Date: 19.10.2007

Eau gratuite distribuée aux communes

Monsieur le Président,

Madame,

Messieurs,

Suite à votre demande concernant la question de la distribution de l'eau gratuite aux communes et de l'eau distribuée avec un rabais de 60%, je porte à votre connaissance les

éléments suivants :

- le SIGE distribue de l'eau gratuite aux fontaines publiques ainsi que pour les arrosages communaux;

- le SIGE octroie un rabais de 60% pour l'eau distribuée dans les bâtiments des administrations communales ainsi qu'au sein des écoles publiques.

En terme de volume, l'eau gratuite distribuée en 2006 aux communes représente 297'761 m³;

l'eau distribuée avec un rabais de 60% : 163'137 m³. De façon simplifiée, ces volumes sont

équivalents à un montant annuel de l'ordre de Fr. 1'068'236.-- .

Si l'on s'en tient à une logique de durabilité conformément à la politique du service, la question de la gratuité de la distribution de l'eau d'arrosage se pose et se posera d'autant plus

dans le futur.

Dans l'hypothèse d'une facturation de cette eau, la commune de Montreux devrait payer environ Fr. 200'000.- par an pour l'arrosage du domaine public. Il y lieu, sous cette hypothèse,

de réfléchir sérieusement quant aux solutions alternatives permettant d'abaisser cette consommation soit par le biais de pompes d'eau du Léman soit par la récupération d'eau de

surface (selon le climat).

Pour le surplus, il me semble opportun, dans le cadre des futurs ajustements tarifaires qui

devront être apportés en 2009 de réfléchir quant à l'opportunité de répercuter de façon systématique les hausses du prix de l'eau et de l'assainissement sur l'utilisateur privé et aucunement sur les collectivités.

J'espère ainsi avoir répondu à votre interrogation.

SERVICE INTERCOMMUNAL DE GESTION

CHRISTOPHE HIGY

Administration, Quai Maria-Belgia 18
CH - 1800 Vevey

tél. 0848 180 180
fax 0848 180 181

Destinataire: Au Comité de direction
Copie à:

Emetteur: Christophe Higy
Date: 19.10.2007

Eau gratuite distribuée aux communes

Monsieur le Président,
Madame,
Messieurs,

Suite à votre demande concernant la question de la distribution de l'eau gratuite aux communes et de l'eau distribuée avec un rabais de 60%, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

- le SIGE distribue de l'eau gratuite aux fontaines publiques ainsi que pour les arrosages communaux;
- le SIGE octroie un rabais de 60% pour l'eau distribuée dans les bâtiments des administrations communales ainsi qu'au sein des écoles publiques.

En terme de volume, l'eau gratuite distribuée en 2006 aux communes représente 297'761 m³; l'eau distribuée avec un rabais de 60% : 163'137 m³. De façon simplifiée, ces volumes sont équivalents à un montant annuel de l'ordre de Fr. 1'068'236.-- .

Si l'on s'en tient à une logique de durabilité conformément à la politique du service, la question de la gratuité de la distribution de l'eau d'arrosage se pose et se posera d'autant plus dans le futur.

Dans l'hypothèse d'une facturation de cette eau, la commune de Montreux devrait payer environ Fr. 200'000.- par an pour l'arrosage du domaine public. Il y lieu, sous cette hypothèse, de réfléchir sérieusement quant aux solutions alternatives permettant d'abaisser cette consommation soit par le biais de pompages d'eau du Léman soit par la récupération d'eau de surface (selon le climat).

Pour le surplus, il me semble opportun, dans le cadre des futurs ajustements tarifaires qui devront être apportés en 2009 de réfléchir quant à l'opportunité de répercuter de façon systématique les hausses du prix de l'eau et de l'assainissement sur l'utilisateur privé et aucunement sur les collectivités.

J'espère ainsi avoir répondu à votre interrogation.

SERVICE INTERCOMMUNAL DE GESTION



CHRISTOPHE HIGY



Vos RÉFÉRENCES

Destinataire : Commune de Montreux
Votre contact : M. Magnenat
N° fax : 021/989.87.35

NOS RÉFÉRENCES

Unité : Direction
Notre contact : Christophe Higy
N° fax direct : 0848.180.181
Nombre de page(s) : 1

Vevey, le 2 novembre 2007

Préavis 27/2007 (Commune de Montreux)

Monsieur,

Suite à la lecture du document relatif à votre préavis No 27/2007 soit le rapport de minorité de M. J.-M. Forclaz, je me permets d'apporter les commentaires suivants :

- La comparaison entre apport d'eau et classification climatique n'est pas pertinente. M. J.-M. Forclaz fait référence à un cours en ligne de l'Epfl, cours dont je suis par ailleurs l'auteur..

Ce type d'approche s'applique aux précipitations naturelles et n'est pas faite pour une comparaison avec des volumes d'eau apportés par irrigation. Il serait beaucoup plus pertinent d'estimer les besoins moyens en eau afin de déterminer un ordre de grandeur réaliste en intégrant entre autre le fait que le taux de perte est très important lors d'arrosage (30%-50% ne profite pas au végétal), que la structure des pluies est essentielle, et que cette estimation doit prendre aussi en compte d'autres facteurs tels que l'évapotranspiration. En appliquant les principes de l'auteur du rapport de minorité, un grand nombre de région du monde n'auraient plus besoin de recourir à l'irrigation car elles reçoivent plus de 200 cm de précipitations annuelles mais parfois sur un seul mois de moisson. En clair, je pense qu'il est intellectuellement malhonnête de prendre un document traitant de précipitations, le sortir de son contexte en lui imprimant une caution qu'il n'a pas, pour finalement le transposer dans un autre domaine.

- En page 2, il est faux d'affirmer que l'eau du réseau SIGE est comprise en permanence d'un mélange d'eau du lac et des sources. Pour la région située sur la commune de Montreux à l'aval de la voie CFF, l'eau provient exclusivement de la source du Bouveret avec parfois un complément de la source des Avants. L'eau du Lac pourra d'ici 2010-2011 être distribuée dans cette région. Aujourd'hui cela n'est pas possible pour des raisons hydrauliques.

Il n'y donc pas de « compensation » (par ailleurs je ne vois pas en quoi elle consisterait) de l'eau prise aux bornes hydrantes.

- Concernant la notion de prix de revient, je rappelle volontiers que le prix moyen de « production » de l'eau potable est de 1.50/m³ et que l'on facture pour l'heure Frs. 1.30. Le prix de revient du m³ de la station des Gonelles en cours de rénovation sera largement supérieure à 2.--/m³.

Comme je l'ai précisé, le coût de la facture SIGE pour l'eau d'arrosage serait d'environ Fr. 200'000.-/an selon la tarification actuelle du service.

Tout en restant à votre disposition, je vous adresse mes meilleurs messages.

Le Directeur Exécutif



Consommation d'eau de pompage dans le lac selon les informations de la Municipalité

Laveuses

Remplissage des laveuses	25 m3/jour	30 - 5 m3 remplis aux bornes hydrantes au départ à la voirie
Admis sur 8 mois à 22 jours ouvr/ mois	176 jours	Pas de lavage le week end
Région lémanique 8 jours de pluie/mois, soit 1 sur 4	0.75 facteur météo	remplissage 3 jours sur 4
Volume annuel puisé pour les laveuses	3300 m3 par an	

Arrosage

Seulement en cas de canicule	150 m3/jour	
Admis: canicule et arrosage 30 jours tous les 2 ans	15 moyenne annuelle de jours d'arrosage	
Volume annuel moyen puisé pour l'arrosage	2250 m3 par an	
Volume total annuel moyen	5550 m3/an	

Charge annuelles selon préavis 27/2007

16'000 Fr.- / an

Selon préavis

Coût du m3 pompé directement au lac **2.88** Fr.-/m3

Prix de l'eau 2005 selon données SIGE

Estimation du coût de production des m3 inutilement potables

Technique et administration	0.06	0 Proportion négligeable
Ouvrages, sources et sécurité sanitaire	0.23	0.12 Admis pour potabilisation
Pompage et téléconduite	0.12	0.12 Prix plein
Entretien du réseau	0.78	0 Proportion négligeable
Installations des abonnés	0.3	0 Sans relation
Total	1.49	0.24 Coût maximum du m3 inutilement potable
Coût marginal de production des 5550 m3 supplémentaires		1'332 Fr.- par an pour les 5550 m3 supplémentaires.

Répartition de la production du SIGE, selon information SIGE

Production totale 2006	10468932	
Livraison à des réseau tiers	239134	
Livraison dans le réseau SIGE, total	10229798	100%
Livraison par le biais des compteurs	6799096	66%
Livraison à la jauge	1000000	10%

Pertes en eau, bornes hydrantes, vols d'eau, remplissage piscines etc **2430702** **24%**

Par comparaison, volume de pompage direct au lac prévu 5550 **0.054%** du volume total SIGE

Ou encore en pourcentage des pertes en en eau etc **0.23%** des pertes en eau, bornes hydrantes, vols d'eau etc

Conclusions

Le contribuable Montreusien devrait investir 120'000 pour produire 12 fois plus cher que le SIGE par m3, une quantité d'eau représentant le 0.23% du volume d'eau que SIGE déclare sous pertes d'eau, bornes hydrantes, vol d'eau, remplissage piscines etc correspondant au 24 % de la distribution sur réseau SIGE échappant à tout contrôle et facturation!! A ce coût prohibitif de l'eau pompée directement du lac viennent s'ajouter les Km supplémentaires parcourus pour se rendre aux points de pompage, le temps perdu, les problèmes liés à l'entretien de ces équipements ainsi que l'énergie grise pour la réalisation et l'entretien futur.

Si il fallait vraiment économiser de l'eau, mieux vaut que SIGE investisse pour réduire ou pour contrôler ces 24% de pertes, vols d'eau, remplissage piscine etc. L'argent public sera beaucoup mieux utilisé dans le cadre d'une vision globale. **Pomper directement du lac alors que SIGE peut fournir à bien meilleur prix, aussi à partir du lac, ne se justifie pas ni du point de vue économique ni du point de vue écologique.**